

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix  
le mercredi 07 avril à 19H00  
Le Conseil Municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 mars 2010.

**Présents** : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Agnès BARADON ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Corine ROBERT ; Jérôme JURADO ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Conception BAUDOIN ; Brigitte CARBOU ; Jacques MOURRUT ; Zina VIARD ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

**Représentés** : Ida FERRERES par Jérôme JURADO ; Fabrice MARTINEZ par Gérard PI ; Christophe CATHALA par Nadine SANJUAN ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD ; Didier MILHAU par Jacques MOURRUT.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le conseil approuve le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2010.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

**I FISCALITE : Taux communaux 2010.**

R. COMBES indique que le conseil doit fixer les taux d'imposition pour 2010.

Cette année est marquée par la suppression des modalités antérieures de la taxe professionnelle et son remplacement par une compensation-relais.

Il présente les bases prévisionnelles de 2010 qui sont revalorisées par l'Etat de 1,2 %.

Il propose de ne pas augmenter la pression fiscale et, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux.

Il propose le maintien des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 14,65 %
- Taxe foncière (bâti) : 23,58 %
- Taxe foncière (non bâti) : 81,87 %
- Taxe professionnelle : 14,48 %

Le maintien de ces taux permet d'obtenir un produit fiscal de :

**2 611 303 €**

Monsieur Le Maire rappelle que le potentiel fiscal par habitant reste inférieur à la moyenne de la strate.

Le conseil approuve à l'unanimité le maintien des taux tels que proposés.

## **II FINANCES PUBLIQUES : Comptes de gestion 2009 / Receveur Municipal.**

R. MIAILHE présente à l'assemblée les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2009.

Il rappelle que ces comptes retracent toutes les opérations de dépenses et de recettes constatées au titre de la gestion 2009.

Ces comptes ont été vérifiés et sont identiques avec les comptes tenus en mairie.

L'assemblée passe au vote comme suit :

- Compte de gestion M.14/2009 :  
Accord du conseil municipal.  
J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.
- Compte de gestion M.49/2009 :  
Accord du conseil municipal.  
J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.
- Compte de gestion Crèche/2009 :  
Accord du conseil municipal.  
J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

*R : Monsieur Le Maire passe la présidence de l'assemblée à R. MIAILHE, adjoint au maire, avant de procéder à l'examen des comptes administratifs 2009.*

## **III FINANCES PUBLIQUES : Comptes administratifs 2009.**

R. MIAILHE présente les différents comptes administratifs.

▪ C.A. Budget Général M.14 :

La section de fonctionnement est examinée.

R. MIAILHE fait remarquer l'important dépassement de l'article « Energie ». La recherche des causes se poursuit mais la hausse récente du prix du gaz est un facteur aggravant.

L'ensemble des dépenses et recettes permet de dégager un excédent conséquent.

En recettes, la prévision du budget primitif a été dépassée de plus de 250 000 €.

J. MOURRUT demande des précisions sur l'article 6067 des fournitures scolaires.

Il signale qu'un dysfonctionnement a été constaté à l'école primaire. Un enseignant aurait fait payer des fournitures scolaires aux parents d'élèves au mois de septembre.

R. MIAILHE répond qu'aucun problème de ce type n'a été signalé en mairie ou au conseil d'école.

Après avoir examiné la section d'investissement, le conseil approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2010.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

▪ C.A. Budget Eau-Assainissement M.49 :

Le compte administratif 2009, marqué par la fin des travaux de la station d'épuration, est approuvé par le conseil.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

▪ C.A. Budget Crèche M.14 :

Ce compte, en équilibre à l'euro près par la subvention du budget général, est approuvé par le conseil.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

*R : R. COMBES, maire, reprend la présidence de l'assemblée.*

**IV FINANCES PUBLIQUES : Affectation des résultats / Exercice 2009.**

Roger MIAILHE présente au conseil les résultats des budgets communaux pour l'année 2009.

Il propose d'affecter les résultats comme suit :

▪ Budget Général M.14 :

Excédent de 802 723,82 € à affecter au budget primitif 2010.

Le conseil approuve cette affectation.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

▪ Budget Eau-Assainissement M.49 :

Excédent de 112 191,75 € à affecter au budget 2010.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

**V FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2010 / Budget Général M.14.**

Le projet de budget général pour 2010 est présenté par Roger MIAILHE.

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 535 148 €, soit une hausse de 3,49 % par rapport au B.P. 2009.

D'importants crédits sont affectés, en dépenses, aux chapitres suivants :

▪ Charges à caractère général / 011 :	1 069 300 €
▪ Charges de personnel / 012 :	2 358 700 €
▪ Autres charges / 65 :	716 515 €
▪ Charges financières / 66 :	152 000 €

S. LALLEMAND se dit préoccupé de la hausse du produit fiscal de 2,3 % alors que les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,49 %. Il estime que les marges de manœuvre se réduisent.

S'agissant des recettes, le montant de l'excédent 2009, soit 802 723 €, est reporté à l'article 002.

Les principaux chapitres sont les suivants :

▪ Produits et services / 70 :	168 300 €
▪ Impôts et taxes / 73 :	2 508 162 €
▪ Dotations et subventions / 74 :	1 825 963 €

R. MIAILHE précise que la D.G.F. est en baisse.

J. MOURRUT remarque une prévision de recette exceptionnelle de 16 000 € à l'article 7713.

R. MIAILHE précise qu'il s'agit d'un reversement dans le budget communal du crédit restant après la dissolution du Syndicat d'Initiative.

La section d'investissement est ensuite examinée.

L'équilibre s'établit à 3 461 377,39 €.

Le vote porte sur les crédits nouveaux et les restes à réaliser.

Les principales dépenses concernent les travaux sur la voirie ou sur les bâtiments communaux.

Des crédits sont prévus pour des projets tels que l'effacement du réseau électrique sur l'avenue de Port-La-Nouvelle ou l'aménagement de l'avenue Campardou.

Les recettes sont constituées essentiellement de virement de la section de fonctionnement, qui est de 1 067 215 €, d'une prévision maximum

d'emprunt de 1 000 000 €, et du remboursement de la T.V.A. par l'Etat qui est estimé à 200 000 €.

Après l'examen du projet, le conseil approuve le budget primitif 2010/M.14.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI votent contre.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

#### **VI FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2010 / Budget Eau-Assainissement M.49.**

Le projet de budget est présenté par R. MIAILHE. Il rappelle que les travaux de construction de la station d'épuration sont terminés. En 2010, ceci entraîne une hausse importante des charges financières, au chapitre 66 (Intérêts) et au chapitre 16 (Capital). Ce budget sera suivi de près car la nouvelle S.T.E.P. n'a fonctionné qu'à partir du mois de juillet 2009.

Le virement à la section d'investissement est de 75 969 €.

On constate également une baisse des recettes de raccordement au réseau d'assainissement.

Les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable s'achèveront en 2010.

Le conseil approuve ensuite le budget primitif Eau/Assainissement pour l'exercice 2010.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

#### **VII FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2010 / Budget Crèche M.14.**

R. MIAILHE présente le projet de budget de la crèche qui ne concerne que le fonctionnement.

Il fait remarquer que l'augmentation des crédits est de 2 %.

Il indique qu'un crédit nouveau de 3 170 € est inscrit à l'article 6226 pour la rémunération des visites médicales des enfants accueillis.

La subvention d'équilibre du budget général, qui s'élève à 161 780 €, représente 57 % du budget.

La participation de la C.A.F. est estimée à 82 700 €.

Le conseil approuve le budget 2010 de la crèche « La Marelle ».

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

### **VIII FINANCES PUBLIQUES : Délégation de pouvoir au Maire pour la réalisation d'emprunt – Budget Général 2010 / M.14.**

R. COMBES rappelle que le budget primitif 2010 / M.14 prévoit un montant d'emprunt de 1 000 000 €.

Afin de procéder à la réalisation de ce montant maximum d'emprunt, le conseil donne délégation au maire pour conclure tout contrat pour financer les investissements 2010.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES s'abstiennent.

### **IX FINANCES PUBLIQUES : Ligne de trésorerie – Fixation d'un montant maximum d'emprunt.**

R. COMBES fait part à l'assemblée des besoins de trésorerie importants dus aux derniers paiements des travaux d'investissement de 2009.

Ces paiements permettent ensuite de demander le versement des subventions mais un décalage de plusieurs semaines ou mois entraîne un besoin de trésorerie.

Monsieur Le Maire demande au conseil l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 400 000 € pour 2010.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

### **X CLASSES TRANSPLANTEES : Ecole primaire communale.**

A. BARADON présente le projet de classes transplantées de l'école primaire.

34 enfants des classes C.M.2 b et C.L.I.S. effectueront un séjour dans les Vosges. La direction de l'école primaire sollicite une aide financière de 2 000 € pour ce projet dont le montant total s'élève à 6 590 €.

J. MOURRUT relève une ligne de dépense « portable maire H.T. » de 1 997,57 € et dit que la mairie devrait donner plus d'argent aux écoles.

R. COMBES indique qu'une somme de 20 000 € est prévue pour le renouvellement de l'équipement informatique de l'école primaire.

Le conseil approuve à l'unanimité le soutien financier de 2 000 € à l'école.

### **XI URBANISME : Lancement des études préalables à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Soleil.**

G. PI rappelle la décision du conseil du 19 février 2009 d'urbaniser certains secteurs au moyen de la procédure de zone d'aménagement concerté (Z.A.C.).

Il propose d'engager les études préalables nécessaires à la création de la « Z.A.C. du Soleil ». Il indique qu'un bureau d'études pourra être désigné suivant la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Le conseil approuve le lancement de ces études.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES votent contre.

G. PI demande des précisions sur ce vote défavorable de quelques élus.

## **XII GESTION DU DOMAINE : Renouvellement du partenariat avec « La Compagnie du Vent ».**

J. P. CIRES rappelle le bail de location des terrains de la Garrigue Haute, de 1965, entre la société LAFARGE et la commune de SIGEAN. Depuis 1999, un accord avec la Compagnie du Vent prévoyait le versement à la commune de 7 500 € / an en contrepartie de l'implantation de 10 éoliennes sur ces terrains. Depuis 2006, la Compagnie du Vent ne versait plus cette indemnité suite à un désaccord avec le précédent conseil.

Depuis mars 2008, les contacts ont repris avec la Compagnie du Vent et la société LAFARGE pour permettre la conception de nouveaux accords.

Deux projets de convention sont présentés au conseil. L'objectif est de régulariser le montant dû depuis 2006, de fixer une nouvelle indemnité pour les éoliennes existantes et de prévoir une indemnité supplémentaire pour l'implantation éventuelle d'éoliennes supplémentaires.

S. LALLEMAND demande des précisions sur le futur emplacement.

Z. VIARD s'étonne que l'indemnité ne soit plus payée depuis 2006.

J.P. CIRES indique que la réponse peut être fournie par J. MOURRUT, signataire de la convention d'origine, qui n'était prévue que pour 5 ans.

R. COMBES fait remarquer l'ambiguïté de ces accords dès le départ en raison de cette « sous-location ».

Il remercie vivement la société LAFARGE, locataire des ces terrains, qui a collaboré favorablement avec la commune. Il fait remarquer que la perte financière est conséquente depuis 2006 pour SIGEAN.

J.P. CIRES indique les conditions financières des projets présentés.

J. MOURRUT précise que l'indemnité était la contrepartie de l'utilisation du droit d'images.

J.P. CIRES remarque l'aspect favorable des nouveaux contrats.

R. COMBES précise qu'il n'a pas été évident de renouer le dialogue avec la Compagnie du Vent.

Le conseil approuve à l'unanimité les projets de convention et autorise le maire à signer les documents.

## **XIII TRAVAUX : Effacement du réseau de distribution électrique Avenue de Port-La-Nouvelle.**

R. COMBES présente le projet d'amélioration technique et esthétique du réseau électrique situé avenue de Port-La-Nouvelle.

Ces travaux pourraient être menés simultanément avec ceux de la création d'une nouvelle surface commerciale.

Le montant estimé de l'opération est de 38 870 € T.T.C. mais E.R.D.F. peut participer financièrement (Art 8 du traité de concession), ainsi que le propriétaire de l'enseigne commerciale.

Le conseil approuve à l'unanimité ce projet et donne mandat au maire pour les réaliser et rechercher les partenariats financiers nécessaires.

#### **XIV FONCIER : Vente parcelle AZ-1383/ La Ville.**

Le conseil approuve à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée section AZ n° 1383, d'une contenance de 41 m<sup>2</sup>, au prix de 35 € le m<sup>2</sup>, à madame Jeanne ARNAUD, propriétaire riveraine.

#### **XV ATTRIBUTION BOURSE EXCEPTIONNELLE : Antoine TROTA / Raid 4L TROPHY.**

G. DANJARD présente le projet d'Antoine TROTA, étudiant sigeannais, qui souhaite réaliser une action humanitaire en Afrique du Nord avec l'association « Moliba Makasi ».

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'un soutien financier de 300 € à Antoine TROTA.

#### **XVI CIMETIERE COMMUNAL : Indemnisation sinistre du 24/01/2009.**

H. MUNOZ rappelle la décision du 29 septembre 2009 d'indemniser certains propriétaires de concessions, au cimetière communal, qui auraient subi des dommages suite à la tempête de vent du 24 janvier 2009.

Ces dommages doivent être la conséquence de chute d'arbres ou de la clôture.

Il propose d'indemniser la famille PORTAL / BENEZETH, propriétaire de la concession n° 438, dans les mêmes conditions que celles fixées initialement.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

#### **XVII PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau de l'effectif.**

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications suivantes :



- Créations de postes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :
  - 1 Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 Brigadier-chef principal
  - 1 Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 attaché principal
  - 2 Rédacteurs chefs
  
- Demande de temps partiel :
  - 1 Ingénieur territorial à 80 % du 07 mai 2010 au 29 octobre 2010.
  
- Suppressions de postes suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 22 mars 2010, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2010 :
  - 1 Rédacteur à temps non complet
  - 2 Adjoint administratifs 2<sup>e</sup> classe
  - 1 Technicien supérieur chef
  - 1 Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe
  - 2 Adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe
  - 1 Adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe
  - 1 Chef de police

### **XVIII SPORTS ET LOISIRS : Contrat Educatif Local – Avenant 2010.**

J. JURADO rappelle la possibilité d'obtenir le soutien financier de l'ETAT pour l'organisation d'activités périscolaires et extrascolaires dans le cadre du contrat éducatif local (C.E.L.).

Il propose de solliciter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour obtenir une subvention au titre de 2010.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

### **XIX SPORTS ET LOISIRS : Modification du projet de réfection d'un court de tennis.**

Le projet de réfection d'un court de tennis, avenue Général de Gaulle, a été approuvé en conseil le 15 décembre 2009.

Ce dossier est à nouveau présenté aux élus par J. JURADO car des modifications sont à prendre en compte, tant au niveau de la conception que du plan de financement.

Le revêtement serait en béton poreux et non en gazon synthétique.

Le montant estimé du nouveau projet est de 19 290,24 € H.T. soit 23 071,13 € T.T.C..

J. JURADO propose d'approuver ce nouveau projet et de solliciter le soutien financier de la fédération française de tennis, via le club de tennis local, ainsi que le centre national de développement du sport (C.N.D.S.).

J. MOURRUT demande des précisions sur le soutien financier du club de tennis de SIGEAN.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité ces propositions.

R. COMBES informe le conseil qu'un projet de couverture des courts est à l'étude.

### **XX ENFANCE ET JEUNESSE : Renouvellement de l'habitation communale avec la C.A.F..**

L. KHLOUDEEFF indique que la C.A.F. de l'AUDE poursuit son soutien financier à la commune pour les actions réalisées dans le secteur « enfance et jeunesse ».

Elle propose de donner mandat au Maire pour agir en qualité d'organisateur et de gestionnaire pour les activités suivantes :

- Accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.)
- Accueil jeunes sans hébergement (A.J.S.H.)

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- **Gendarmerie Nationale :**

R. COMBES donne lecture d'un courrier du cabinet du Ministre de l'Intérieur relatif au projet de communauté de brigade de gendarmerie sur les communes de Port-La-Nouvelle et Sigean.

Il fait part de sa déception car le projet de nouvelle brigade ne serait pas sur la commune de Sigean.

J. MOURRUT indique qu'il n'est pas normal que la commune finance l'accueil de renforts de gendarmes. Il évoque l'avenir des locaux actuels, loués à la gendarmerie.

Il estime également que le projet de gendarmerie sur Port-La-Nouvelle est situé en zone inondable.

R. COMBES fait remarquer le manque d'entretien, par le passé, de ces locaux. Il indique que leur réfection a été entreprise.

- **Vestiaires stade municipal J. Crocherie :**

R. COMBES invite l'ensemble du conseil municipal à participer à l'inauguration des nouveaux vestiaires du stade municipal qui aura lieu dimanche 11 avril prochain à 18H00.

- **Création 4<sup>e</sup> bureau de vote :**

R. COMBES informe le conseil de la nécessité de créer un 4<sup>e</sup> bureau de vote pour les opérations électorales.